

# POUR UNE RÉELLE ÉCOLE INCLUSIVE

## Au-delà des propos de rejet et en total décalage de Zemmour, les moyens manquent pour l'école inclusive!

Le nombre d'enfants en situation de handicap accueillis à l'école parmi les jeunes de leur âge, a augmenté ces dernières années, mais souffre d'un manque de moyens pour répondre aux ambitions d'accompagnement de toutes et tous.

Quelque 400 000 enfants en situation de handicap sont scolarisés dans l'école ordinaire, un nombre en hausse de 25 % depuis 2017, avec 135 000 AESH (Accompagnant·es d'Elèves en Situation de Handicap), selon les chiffres du secrétariat d'Etat au Handicap. Il s'agit d'emplois parmi les plus précaires de la Fonction Publique, sans vrai statut, ni formation adéquate. Parallèlement, 70 000 enfants, souvent les plus lourdement handicapés, sont dans des établissements spécialisés médico-éducatifs. Cette politique inclusive est préconisée par la loi de 2005 et la convention de l'ONU des droits des personnes handicapées de 2006. Ceci pour permettre aux enfants en situation de handicap de mener une vie « ordinaire » avec leur classe d'âge, selon un temps correspondant à leurs besoins de développer au maximum leurs capacités, tout en familiarisant les autres enfants avec le handicap et favoriser une société qui intègre les différences.

### Le retard de la France

La France est en retard par rapport à beaucoup d'autres pays européens. Des moyens nouveaux ont été développés ces dernières années avec des classes ULIS (Unité Localisée d'Inclusion Scolaire), des intervenant·es « hors les murs » d'IME mais cela reste très insuffisant notamment en termes de personnels dans ces structures. En effet, selon les associations et les organisations syndicales, tous les enfants handicapés ne bénéficient pas de l'accompagnement dont ils ont besoin, faute de moyens, et de locaux adaptés ou se heurtent à des réticences localement.

Dans le même temps, perdure une politique de casse de la santé préventive, avec la réduction du nombre d'enseignant·es psychologues, de l'enseignement spécialisé déjà peu pourvu, en complément de l'école ordinaire.

### Le compte n'y est pas!

Si le nombre d'accompagnant·es d'élèves en situation de handicap (AESH) a augmenté, il reste insuffisant en regard des besoins. Il s'agit d'un métier non attractif et sans reconnaissance : pas de statut de la fonction publique, payé au Smic horaire, exercé à temps partiel (24 h max par semaine) sur plusieurs établissements scolaires. De plus, la politique

de « mutualisation » fait qu'ils et elles s'occupent de plusieurs enfants, avec des handicaps différents. Enfin, les AESH devraient accéder à une formation adaptée avant toute prise d'activité ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

La formation des enseignant·es, des ATSEM (Agent·e Territorial·e Spécialisé·e des Écoles Maternelle) demeure très insuffisante sur les sujets du handicap, alors qu'ils doivent également assurer au quotidien le soutien aux élèves confrontés aux DYS (troubles spécifiques du langage et de l'apprentissage), au trouble de l'attention, au trouble du comportement... La médecine scolaire et les CMP (Centre Médicaux Psychologiques) doivent avoir les moyens d'un diagnostic et d'une prise en charge précoce. De plus, un apprentissage à la langue des signes pour toutes et tous devrait s'effectuer durant la scolarité.

Du côté de l'accessibilité, de l'aménagement des locaux et du matériel, de nombreuses adaptations indispensables ne sont pas effectuées.

Accueillir tous les enfants exige de révolutionner l'école : des effectifs de classe divisés par deux, des salles de calme, du matériel adapté... La seule réponse du ministère reste la « mutualisation » des moyens. Mais c'est loin d'être suffisant : le compte n'y est pas ! Comment y arriver alors même que la politique de fermeture de classes demeure un principe de base de l'Éducation Nationale ?

Et l'école inclusive ne signifie pas la fermeture des structures adaptées ! C'est la crainte de certains parents et des professionnels de ce secteur, sachant que la tentation est grande pour les gouvernants d'y dégager les moyens financiers et humains.... Ces établissements sont une solution, parfois transitoire ou complémentaire à l'école dite « ordinaire », avec des passerelles (y compris à domicile si besoin) dans le parcours de jeunes confrontés au handicap. Leur répartition homogène sur l'ensemble du territoire est nécessaire pour maintenir une proximité avec l'entourage familial.

**Ces mesures d'accompagnement sont essentielles à une réelle compensation des handicaps : une scolarité de qualité pour chaque jeune, au-delà de sa différence, avec des familles rassurées et des professionnel·les reconnu·es.**

## HANDICAP: BILAN DU QUINQUENNAT

